

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-053

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	14
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	7
Votants :	21
Pour :	21
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 Juillet à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Meuzac sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :  
26 Juin 2025

PRESENTS : DITLECADET Marc, DRUAUX Vincent, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, TARRADE Gilbert.

## ABSENTS EXCUSES :

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION DANS LE  
CADRE DU PLAN  
DEPARTEMENTAL DE  
L'HABITAT POUR LA  
RENOVATION  
ENERGETIQUE DU  
LOGEMENT DE  
MADAME CATHALIFAUD**

- BIARNAIX Delphine (Pouvoir à Gilbert TARRADE),
- DE NEUVILLE Christine (Pouvoir à Michel MOURET),
- DUBOIS Jean-Louis (Pouvoir à Marc DITLECADET),
- DUPONT Eric,
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Jean-Paul LONGEQUEUE),
- MARTHON Alain (Pouvoir à Christian LATOUILLE),
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL),
- REDON-SARRAZY (Pouvoir à Guy MONTET).

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy MONTET

Monsieur le Président expose que Madame Gaëlle Cathalifaud a déposé une demande de subvention pour des travaux concernant son habitation qui est située 1, route de Collet 87 260 VICQ SUR BREUILH. Celle-ci concerne des travaux de rénovation énergétique d'un logement.

Il précise que le montant global de cette opération s'élève à la somme de 24 682.86 € HT, dont 23 082.86 € HT de travaux.

Il présente ensuite le plan de financement transmis par l'opérateur mandaté pour assurer l'instruction de ce dossier (SOLIHA) :

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250707-2025-053-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025

FINANCEURS	FRAIS AMO	MONTANT DES TRAVAUX ELIGIBLES
	<b>1 600.00 €</b>	<b>24 682.86 €</b>
Subvention ANAH	1 280.00 €	16 158.00 €
Subvention Conseil Départemental 87	160.00 €	1 454.00 €
Subvention CDC BSHV	<b>160.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
Total des aides	1 000.00 €	17 812.00 €
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire	<b>0.00 €</b>	<b>5 270.86 €</b>
Montant demeurant à la charge du bénéficiaire		<b>5 270.86 €</b>

Il indique que le règlement d'intervention du programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne prévoit, pour ce dossier :

- Une subvention à la charge de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, de **660.00 €**. (500.00 € au titre des travaux et 160.00 € au titre la mission AMO)

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la délibération du conseil communautaire N°2022-100 en date du 2 Novembre 2022 concernant la mise en œuvre du Programme Départemental de l'habitat (PDH) visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne sur la période 2023-2027,  
Vu la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre du PDH visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne signée le 16 Décembre 2022,  
Vu l'avenant N° 1 à la Convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme départemental de l'habitat visant à l'amélioration du parc privé en Haute-Vienne (2023-2027),  
Vu le règlement d'intervention annexé à la convention-cadre du 16 Décembre 2022,  
Considérant la demande de subvention portant sur le bien situé 1, route de Collet 87 260 VICQ SUR BREUILH, appartenant à Mme Gaelle Cathalifaud.

**APRES AVOIR ENTENDU** l'exposé qui précède, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'accorder à Madame Gaelle Cathalifaud :
  - Une subvention de **660.00 €** dont 500.00€ au titre des travaux et 160.00 € au titre de la mission AMO dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé 1, route de Collet 87 260 VICQ SUR BREUILH;
- **PRECISE** que cette aide sera versée directement à la propriétaire bénéficiaire par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.  
Au préalable, il conviendra de transmettre à l'EPCI :
  - Le justificatif de paiement de la subvention par l'ANAH et le plan définitif de financement qui sera produit par l'AMO avec l'ensemble des factures justificatives des travaux réalisés,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MEUZAC, LE 7 JUILLET 2025**

**Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DILECADET**

**Le Secrétaire de séance :  
Guy MONTET**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20250707-2025-053-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2025  
Date de réception préfecture : 09/07/2025